

Compte rendu du Conseil d'Administration du 10 novembre 2008

Il est 17h35.

24 membres composants le CA sont présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

15 suppléants sont également présents pour les élections des différentes commissions.

Aucun membre du CA n'étant volontaire pour assurer le secrétariat, Mme Blanc se propose de le faire, assistée de Mme Clément, principale adjointe et de Mme Motrot, gestionnaire (pour la partie financière).

Mme Devé Joëlle est présentée comme personne qualifiée ; l'approbation de sa candidature par l'Inspection Académique n'étant pas encore parvenue au collège, elle sera durant ce C.A., membre invité, non votante.

Monsieur Perrier est suppléant de M.Taffoureau pour la communauté d'agglomération.

Adoption du compte rendu du CA du 24 juin 2008 : 24 votants 21 pour ; 3 abstentions.

L'ordre du jour est abordé.

I – DOMAINE REGLEMENTAIRE

1) Mise en place du C.A.

a) Règlement intérieur du C.A. :

24 votants : 24 pour.

Le règlement intérieur du CA est reconduit à l'identique, Mme Blanc précise qu'il pourrait être revu avant la fin de l'année.

2) Mise en place des commissions :

Les résultats des élections au CA sont distribués aux membres.

Pour les différentes commissions, les candidatures des membres de chaque corps sont votées à l'unanimité : 24 votants ; 24 pour.

Voir tableaux en annexe pour la constitution :

- de la commission permanente
- du conseil de discipline
- de la commission fonds sociaux
- de la CHS
- du CESC : Mme Blanc explique que le CESC émane du projet d'établissement et que la composition de ce comité peut être très large selon les thèmes traités.

Dates déjà fixées :

- prochain C.A. le mardi 25 novembre 2008.
- CHS : mardi 2 décembre à 11h30.
- Fonds sociaux : une réunion a déjà eu lieu ; la prochaine date sera fixée en fonction des demandes d'aide de financement :
 - Pour la restauration.
 - Pour les voyages.

3) Concessions de logement :

4 logements sont attribués par NAS à :

- Mme Clément, principale adjointe
- Mme Motrot, gestionnaire
- Mme Billon, CPE
- Mme Flis, agent d'accueil.

Mme Blanc a une dérogation à l'obligation de loger accordée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Ce 5^{ème} logement pourrait être loué après accord du Conseil Général par convention d'occupation précaire.

Après le départ à la retraite de Mme Flis, c'est le nouvel agent d'accueil qui devrait bénéficier de son appartement.

4) Tableau de permanence des petites vacances :

Responsable	Toussaint Mme Motrot	Noël Mme Blanc	Hiver Mme Clément	Printemps Mme Billon
Fermeture	Du 29/10 au 6/11 au matin	Du 24/12/08 au 05/01/09 au matin	Du 19/02 au 02/03 au matin	Du 17/04 au 27/04 au matin

Sachant que l'Inspection Académique souhaite être informée des modalités de permanence mises en place pendant les congés scolaires.

5) Additif au règlement intérieur :

Protection sanitaire : interdiction de la vente et de la consommation de boissons énergisantes.

Les membres ont reçu le document avec la convocation.

Le B.O. du 11 juillet 2008 et le service juridique de l'Inspection Académique demande qu'une nouvelle disposition soit inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement : « *la vente et la consommation des boissons énergisantes sont interdites dans l'établissement scolaire* ».

L'additif sera inséré dans le règlement intérieur sur les carnets de correspondance la semaine du 14 au 21 novembre 2008 sous la responsabilité de la vie scolaire et des professeurs principaux.

Mme Vijoux, infirmière, donne quelques informations sur ce que l'on entend par boissons énergisantes.

(Arrivée de Mme Brunol ; nombre de votants : 25.)

II – DOMAINE PEDAGOGIQUE

6) Mise en place de l'accompagnement éducatif :

Mme Clément fait le point.

Mise en place lors de la première quinzaine d'octobre. Ce dispositif est ouvert aux élèves les lundi et mardi soirs comme cela l'a été annoncé au CA de juin 2008.

Actuellement le lundi :

- de 15h à 16h : aide aux devoirs pour les enfants de l'UPI avec Mme Noël.
- De 16h à 17h :
 - Aide aux devoirs : 20 élèves encadrés par deux enseignantes.
 - Activités sportives : 6 élèves encadrés par un enseignant.
- De 17h à 18h : aide aux devoirs : 15 élèves encadrés par un enseignant et un assistant d'éducation.

Le mardi :

- de 15h à 16h : aide aux devoirs pour les enfants de l'UPI.
- De 16h à 17h : 14 élèves inscrits encadrés par deux enseignants.
- De 17h à 18h :
 - aide aux devoirs : 8 élèves inscrits encadrés par une assistante d'éducation.
 - Taïkwendo : 10 élèves encadrés par un animateur titulaire d'un Brevet d'Etat.

Cet accompagnement éducatif est proposé aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} en cette première année de fonctionnement. Toutefois, un atelier d'ouverture culturelle sur l'actualité espagnole est proposé à des élèves de 3^{ème} sur le temps de la pause méridienne le lundi (liste définitive en attente).

7) Adoption de la charte de fonctionnement des classes relais de Melun :

Vote : Présents : 25 Pour 25

8) Adoption des différentes conventions :

Pour l'accompagnement éducatif :

- convention avec USMTKD: association sportive melunaise de taikwendo affiliée à la direction départementale de la jeunesse et des sports.
 - Du 14 octobre au 10 février
 - Du 10 mars au 30 juin.

Vote : présents : 25 Pour 25

- Convention avec le club GRS de Vaux le Pénil

Vote : présents : 25 Pour 25

- Convention avec le lycée Simone Signoret dans le cadre de l'UNSS

Vote : présents : 25 Pour 25

- Convention avec la piscine de Melun (contrat de location).

Mme MOTROT, gestionnaire, présente les modalités d'utilisation de la piscine dans le cadre d'un contrat de location avec la ville de Melun pour l'année 2009

La location de la piscine se fera entre le 2 mars 2009 et le 7 juin 2009 soit 21 séances de 40 minutes se déroulant les lundis et jeudis de 14 h 45 à 15 h 30. Le coût prévisionnel s'élève à

1 722,00 € à raison de 70,00 € la séance + 12,00 € pour la surveillance effectuée par le maître nageur.

Dates des lundis (du 2 mars 2009 au 7 juin 2009) : 2/03, 9/03, 16/03, 23/03, 30/03, 6/04, 27/04, 4/05, 11/05, 18/05 et 25/05 ;

Nombre des jeudis (du 5 mars au 7 juin 2009) : 5/06, 12/06, 19/06, 26/06, 2/07, 9/07, 30/04, 7/05, 14/05, 28/05 et 4/06.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser Madame la Principale à signer la convention avec la ville de Melun pour l'utilisation de la piscine.

Vote : présents : 25 Pour 25

(Départ de Margaux Quehen Médina, élève titulaire ; nombre de votants : 24).

- Convention tripartite pour l'activité « *entreprendre pour apprendre* », dans le cadre de l'option DP3 entre :
 - Le collège
 - La Maison de l'emploi Val de Seine
 - Et l'Association « *Entreprendre pour Apprendre* » reconnue par l'Education Nationale.

Vote : présents : 24 Pour 24

9) Présentation et vote des voyages :

- a) Voyage en Grande Bretagne, présenté par Mme Luce-Lemaire, du 30 mars au 4 avril 2009 pour les élèves de 3^{ème}.

Coût par élève : 305,89 €

Vote : présents : 24 Pour 24

- b) Voyage en Allemagne dans le cadre du jumelage pour les élèves germanistes de 4^{ème} et 3^{ème}, du 30 mars au 4 avril 2009.

Coût par élève : 145 €

Vote : présents 24 Pour 24

Mme Blanc précise que pour cet échange la municipalité apporte une aide, ainsi que l'OFAJ. Les deux voyages se déroulent à la même date pour qu'il y ait moins de perturbations dans les cours. Mme Blanc insiste aussi sur le fait que les familles en difficulté peuvent solliciter une aide dans le cadre du fonds social collégien.

(départ de M.Chalot ; nombre de votants : 23).

La parole est donnée à Mme Motrot, Gestionnaire.

III- DOMAINE MATERIEL ET FINANCIER

10) Convention avec le Lycée Gustave Eiffel :

Le lycée Gustave Eiffel gère administrativement les contrats d'accompagnement pour l'emploi (CAE) .

- Signature d'une convention avec l'ANPE
- Recrutement des personnels
- Constitution des contrats de travail
- Déclaration des personnes auprès de l'URSSAF
- Gestion des visites médicales
- Remboursement des frais de transport des personnels (carte orange remboursée à hauteur de 50 %)
- Bulletins de salaire

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser Mme la Principale à signer la convention avec le lycée Gustave Eiffel.

Vote : à l'unanimité

12) Tarifs des objets confectionnés :

Le prix fixé pour chaque objet confectionné correspond à la vente facultative aux familles

Il est demandé aux familles, une participation pour l'achat de :

- Pour les classes de 5^{ème}: **13,28 € (CD fluorescent)**

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser la vente des objets confectionnés au tarif indiqué ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

13) Tarifs des repas de la demi-pension :

Le coût de l'hébergement est forfaitaire.

Pour l'exercice 2009, le Conseil Général préconise une augmentation de 3,2 % .

Nous proposons cette augmentation des tarifs de ½ pension afin de faire face aux dépenses.

Le prix du repas s'élèvera donc à 2,70 € soit 8 centimes de plus.

Nous vous informons que nos tarifs sont nettement inférieurs à la moyenne de ceux proposés par les autres collèges du Département (en moyenne 3,16 €)

Nombre de jours de fonctionnement : le calcul est effectué sur une base annuelle de 139 jours, en trois périodes :

14) Vote sur les participations aux charges communes :

La participation aux charges communes permet de financer une partie des dépenses de la viabilisation, l'achat de petits matériels et d'assurer les frais de gestion.

Nous proposons les mêmes taux pour l'exercice 2009, soit :

- **18 %** pour les élèves
- **25 %** pour les commensaux

Vote : à l'unanimité

15) Vote des tarifs pour les carnets de liaison et couverture :

CARNETS DE LIAISON ET COUVERTURES	TARIFS
APRES LA PERTE DU 1er CARNET DE LIAISON	10,00 €
APRES LA PERTE DU 2ème CARNET DE LIAISON	15,00 €
APRES LA PERTE DU 3ème CARNET DE LIAISON	20,00 €
COUVERTURE DES CARNETS DE LIAISON	0,25 €

MANUELS SCOLAIRES	TARIFS
MANUELS SCOLAIRES EN MAUVAIS ETAT	10,00 €
MANUELS SCOLAIRES EN TRES MAUVAIS ETAT	18,00 €
MANUELS SCOLAIRES INUTILISABLES OU NON RENDUS	23,00 €

Vote : à l'unanimité

(Départ de Mme Fleury, membre titulaire ; présents : 22)

16) D.B.M pour information :

Madame MOTROT, gestionnaire, informe que 5 décisions budgétaires modificatives ont été prises depuis la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet 2008.

- **La D.B.M N° 7** concerne l'ouverture des crédits au chapitre J38 /6. à la suite du versement de la subvention pour l'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) attribuée par le Conseil général pour un montant de 760,00 €.
- **La D.B.M N° 8** concerne l'ajustement des ouvertures de crédits correspondant aux subventions versées par le Rectorat, le Département. Il s'agit des bourses nationales (7 443,78 €), des bourses départementales (11 100 €), des aides à la restauration (4 760 €) ;

- L'ajustement des ouvertures de crédits correspondant au fonds social des cantines pour un montant de 1 232,00 € .
- L'ajustement du chapitre D du compte 60613 au compte 6065 pour un montant de 200 € pour permettre l'achat de produits d'hygiène et d'entretien.
- L'ajustement du chapitre R2 / compte 6068 pour un montant de 16,36 € (compte R2 /6065) et 13,92 € (compte 6068). Cet ajustement a permis deracheter des badges.
- **La D.B.M N° 9** concerne des virements de compte à compte aux chapitres A1 et C :
 - Au chapitre A1 compte 6.EPS au compte 6.piscine : **507,00 €** (pour le paiement des transports DARCHE GROS pour les transport des élèves à la piscine ;
 - Au chapitre A1 compte 613 Lixxbail au compte 613 Locam (pour le paiement des contrats de photocopieurs) pour **269,04 €**.
 - Au chapitre C compte 615 contrat au compte 615 divers (pour permettre le paiement d'une réparation pour **11,35 €**)
- **La D.B.M N° 10** concerne l'inscription au budget la subvention ONILAIT (1156,22 €), les recettes des repas de pré-rentree (500,00 €) , la subvention du Département pour de l'équipement (2000,00 € : achat de chaises de la salle polyvalente) ;
- **La D.B.M N° 11** concerne les ajustements des chapitres A1 et R2 :
 - Au chapitre A1 compte 60215 (conso) au compte 60215 (autres) pour l'achat des 3 magnétophones BARTH. Le montant à réajuster est de **250,00 €**.
 - Au chapitre R2 compte 615 (contrat) au compte 615 (réparations diverses) pour un montant de **106,07 €**.En effet, il a fallu changer des joints sur une chambre froide des cuisines.

17) Modification de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique (EPCP) :

Les dépenses suivantes sont supérieures ou n'étaient pas prévues à l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique. Il a fallu apporter des modifications.

Il s'agit des rubriques suivantes :

- S22 pour la location du matériel équipement et photocopieur. Le prévisionnel initial était de l'ordre de 8 000,00 € . Il passe à 8500,00 €.
- FEQ78 pour le mobilier. Le prévisionnel initial était de 2500,00 €. Il passe à 3029,37 €.
- FG&C 34 pour les badges. Le prévisionnel initial était de 1900,00 €. Il passe à 2500,00 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Principale à apporter les modifications de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique afin de réajuster les montants des rubriques ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

IV – QUESTIONS DIVERSES

Les points de l'ordre du jour étant tous traités, Mme Blanc aborde les questions des fédérations des parents d'élèves :

- 3 pour la FCPE
- 19 pour l'APLE.

Au préalable, elle explique que le conseil d'administration est une instance décisionnelle et elle propose aux fédérations de parents d'élèves de rencontrer les présidentes avant ou juste après le CA afin de limiter le nombre de questions en séance d'autant plus que les points abordés par les fédérations ne sont pas forcément des questions.

Cependant, sur la totalité des 21 elle répond à 20 points.

Mme Blanc ne répond pas à la question : *Mme Grange a-t-elle trouvé le site qu'elle souhaite visiter avec les élèves ?*, n'ayant pas pu questionner Mme Grange avant le C.A.

Une élève de 4^{ème}, Claire Collin, apporte son témoignage sur l'intégration des élèves de l'UPI en cours d'anglais (2^{ème} langue vivante) ; elle nous dit être ravie de travailler avec des élèves de 6^{ème}.

Quelques relevés de conclusions :

a) Seront mis sur le site du collège :

- les jours de présence de l'infirmière.
- Le plan de situation des classes (pour aider les parents de 6^{ème} les jours de réunion).
- Le nombre de jours de restauration par trimestre.
- Le compte-rendu du CA.

b) Pour les élections 2009-2010 : le collège prendra à sa charge l'impression des bulletins de vote.

c) Lors des sorties pédagogiques, un panier repas sera fourni aux élèves demi-pensionnaires, le professeur organisateur donnant l'effectif au service intendance 15 jours avant la date de la sortie.

d) La réunion parents-professeurs de 5^{ème} sera maintenue en octobre à la demande des professeurs.

e) Futures rencontres parents-professeurs :

- 6^{ème} : 27 novembre 2008.
- 4^{ème} : 9 décembre 2008.
- 3^{ème} : 16 décembre 2008.

Il est 20h39, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La présidente,

Les secrétaires de séance,

S.Blanc

G.Clément

M.A.Motrot